Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104519-20261027-Decis-271026-04-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/10/2026
Affichage : 30/10/2026

Décision 271026-04

MAIRIE DE VIRIAT

DECISION DU MAIRE

OBJET : Bail commercial conclu avec Céline Verne

Monsieur le Maire,

RAPPORTE

Dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil municipal au Maire par délibération du 7 avril 2026, permettant de décider de la conclusion et de la révision du louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans

A

signé un bail commercial avec Mme Céline Verne concernant le local situé au rez de chaussée du bâtiment de la nouvelle Mairie d'une superficie totale de 52.43 m2 comprenant une superficie de 43.31 m2 de magasin, de 7.40 m2 d'espace personnel, et 1.72 m2 de sanitaires. La durée du bail est conclue pour 9 ans soit jusqu'au 30 juin 2035 pour un loyer de 488,65 € HT.

INFORME

le conseil municipal du 27 octobre 2026 de ces actes.

Fait à Viriat, le 27 octobre 2026

LE MAIRE,
Bernard PERRET



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le
Et publication ou notification en date du